COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 13 DECEMBRE 2022 - 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de la Mairie – 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents:

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE Jean-Philippe GRIFFON **BOISSY-LA-RIVIERE**

Olivier LARCHER

Vincent ROUDAUT

BOISSY-LE-SEC Delphine DELUGIN-BECAVIN

BOUTERVILLIERS Alexis LE CALVE

Laurent BARBIN

BRIERES-LES-SCELLES Sylvie JOUARD

Michel ROULAND

CHALO-SAINT-MARS Rodolphe VINCENT **CHALOU-MOULINEUX** Claude PINAULT

Alain TEYSSIER

CONGERVILLE THIONVILLE Béatrice THOMAS FONTAINE-LA-RIVIERE Jérôme BOURGEOIS GUILLERVAL Serge BOUDIN **MONNERVILLE** Pascal DARDENNE

Christophe LONG

MORIGNY-CHAMPIGNY Bernard DIONNET

Jérôme LENOIR

ORMOY-LA-RIVIERE Matthieu IMBAULT **PUSSAY Grégory COURTAS Fabrice JAOUEN SACLAS**

SAINT-CYR-LA-RIVIERE Ludovic CHACHIGNON

Pascal DOZIAS

SAINT HILAIRE Jérémy HAYEZ

Absents:

ABBEVILLE-LA-RIVIERE Jean-Jacques NOTSECK

ARRANCOURT Martial DELTON

Linda HALLIDAY

BOISSY-LE-SEC Lydie NAUDIN Vanessa FIEVET **CHALO-SAINT-MARS CONGERVILLE THIONVILLE** Sandrine PORQUET **FONTAINE-LA-RIVIERE** Henry GATINEAU **GUILLERVAL** Yves ABATE **ORMOY-LA-RIVIERE** Michaël MERIGOT **SACLAS** Karelle HARDY SAINT HILAIRE Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY Hugues TRETON

Dominique PELLETIER

Pouvoir:

Jacques ADRIEN à Grégory COURTAS **PUSSAY**

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

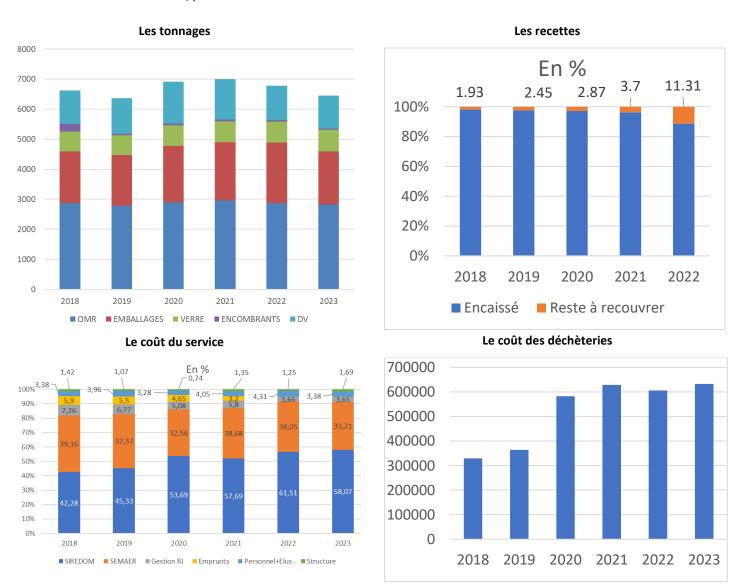
Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Monsieur Jean-Philippe GRIFFON de la commune d'Abbéville-La-Rivière.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 20 octobre 2022

Approuvé à l'unanimité.

Point n°3: Bilan 2020-2022 et projection 2023-2024

Présentation: Bernard DIONNET, président



Point n°4: Grille tarifaire 2023

Présentation : Bernard DIONNET, président

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de voter chaque année la grille tarifaire qui sera applicable le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Tout d'abord, le montant de la redevance acquittée par les usagers doit être calculé en fonction du service rendu. Pour cette raison, il est nécessaire que les différents niveaux de service existant sur le territoire soient distingués et fassent l'objet d'une grille tarifaire spécifique. Ainsi, les 19 communes du SEDRE sont réparties sur 3 secteurs en fonction des types de collectes prévus et suivant le tableau ci-dessous :

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

	Communes	ОМ	Tri (emballages et papiers)	Verre	Végétaux
Secteur 1	Abbéville-La-Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo st Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	
Secteur 2	Saint Hilaire, Lardy, Morigny- Champigny,	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en porte à porte (de mi mars à début décembre)
Secteur 3	Boutervilliers, Brières les Scellés	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en apport volontaire

D'autre part, la grille tarifaire doit être établie de manière à assurer l'équilibre du budget du syndicat en procurant à celui-ci un produit de la redevance suffisant, tout en conférant à la redevance un caractère incitatif pour conduire l'ensemble des abonnés au service à réduire leur production de déchets, à utiliser le service de collecte de façon rationnelle et à mieux gérer leur déchets.

ELABORATION DES TARIFS 2023

Parc de bacs en place :

Modèle	80 I	120 l	180 l	240 l	360 l	660 I	Total
Quantité	3689	3507	1381	415	168	281	9441

Nombre d'abonnés sur le territoire du SEDRE :

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
4 295	4 118	673	9 086

Répartition des dépenses 2023 :

Part fixe du SEDRE (couts de fonctionnement, salaires, emprunts) :	168 936,80 euros
Frais de gestion des abonnés et du parc de bacs et de facturation :	95 271,33 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en porte-à-porte :	232 248,72 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en apport volontaire :	37 521,30 euros
Systèmes embarqués de lecture de puces (maintenance) :	6 085,33 euros
Coûts de collecte autres déchets :	839 983,78 euros
Coûts de traitement SIREDOM (hors déchets verts) :	1 376 354,18 euros
Part fixe SIREDOM :	527 662,94 euros

Composition de la grille tarifaire :

- Un abonnement de base qui est comptabilisé une seule fois si l'abonné présente plusieurs bacs à un même point de collecte.
- Un forfait annuel de 18 levées.
- Un abonnement à la collecte des végétaux pour les communes qui le souhaitent (secteurs 2 et 3).

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo Saint Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, Saint Cyr La Rivière

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25€	94,25€	94,25€	94,25€	94,25€
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83€	239,74 €	319,66 €	479,49€	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,10€	10,66€	15,98 €	21,31€	31,97€	58,60€

Secteur 2 (collecte des végétaux en porte à porte) : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25€	94,25€	94,25€	94,25€	94,25€
Abonnement collecte végétaux	67,70€	67,70€	67,70€	67,70€	67,70€	67,70€
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74€	319,66€	479,49 €	879,06€
Prix de la levée supplémentaire	7,10€	10,66 €	15,98€	21,31€	31,97 €	58,60€

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières les Scéllés

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25€	94,25€	94,25€	94,25 €	94,25€	94,25€
Abonnement collecte végétaux	31,78€	31,78€	31,78€	31,78€	31,78€	31,78€
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74€	319,66 €	479,49€	879,06€
Prix de la levée supplémentaire	7,10€	10,66€	15,98€	21,31€	31,97€	58,60€

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit

Tarif du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
42,00€	45,00€	50,00€	55,00€	80,00€	185,00€

Tarif dédié aux manifestations : 58,60 €

Tarif à partir du 3e passage d'encombrants : 30,00 €

Approuvé à l'unanimité

Fin de séance à 22h00